



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Finances locales

Question écrite n° 7772

Texte de la question

M Yves Freville attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités territoriales, sur l'importance variable que revêt, d'un département à l'autre, le recours aux moyens du parc des ponts et chaussées, de la part du département et des communes. L'importance de ce recours peut, en première approximation, être appréciée à travers le montant des contributions provisoires aux dépenses des parcs inscrites à l'article unique 646 du chapitre 935 « contributions aux moyens des parcs des ponts et chaussées du budget départemental ». Il lui demande en conséquence de lui indiquer pour chaque département le montant global et par habitant des crédits inscrits à ce chapitre dans les derniers comptes administratifs connus.

Texte de la réponse

Reponse. - Pour permettre de mesurer le recours aux moyens du parc des ponts et chaussées variable d'un département à l'autre, le tableau suivant présente, par département, et pour 1986, dernier exercice connu, le montant, en francs et en francs par habitant, des dépenses du chapitre 935 des comptes administratifs départementaux. Voir tableau dans le JO no 16 (année 1989).

Données clés

Auteur : [M. Frville Yves](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7772

Rubrique : Collectivités locales

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 janvier 1989, page 94